



Demande de naturalisation en cours et mariage : ajournement ?

Par **dicroire**, le **05/02/2009** à **11:44**

Bonjour, rnrnJe suis un ingénieur Marocain en CDI en France depuis 2006. et titulaire d'une carte de résident depuis 20/12/08.rnrnJ'ai déposé une demande de naturalisation le 13/04/2007 et j'ai pas eu de nouvelle depuis, mais cette semaine (02/02/2009) j'ai reçu une lettre qui me demande d'actualiser mon dossier avant d'obtenir un récépissé de dépôt de dossier. rnEntre temps je me suis marié en Janvier dernier au Maroc avec une Marocaine. je m'appreté à déclarer le changement de situation.rnMaintenant je vais apporter l'acte de mariage traduit etc... rnrnMa question est : est ce que ce changement de situation (Mariage) va forcément entrainer un ajournement de ma demande jusqu'à ce que ma femme vienne en France par un regroupement familial ? rnCeci m'embête car le regroupement familial peut prendre jusqu'à 2 ans voir plus.... ou bien mon mariage n'entrainera pas forcément d'ajournement de ma demande ? rnrnMerci par avance.

Par **djamimi**, le **07/02/2009** à **17:39**

j'ai eu le meme probleme que toi je suis de nationalitee algerienne et je me suis marier en algerie et j'ai fait ma demande de naturalisation a ma etait refuser pask je sui marier au bled de cette union j'ai un enfant de 2ans et demis sa fait 21 ans que je sui en france et jai 21 ans j'ai ete scolariser en france je travail et j'ai un travail il me lon refuser au decret 21-16 nul ne peut etre naturaliser s'il na sa residence au moment de la signature du decret de naturalisation j'ai fait recour contentieux qui est en cours j'en ai marre je sui fatiguée phisiquement que moralement je sui loin de mon mari j'ai des idee suicidere mais je tient le cou pour mon fils j'ai voulu faire un regroupement familiale mais sa ma ete refuser car je peut pas faire apparament

un dossier de regroupement et naturalisation j'ai pris 20 kg mon mari en a perdu 10 j'ai tout fait pour avoir des réponses à mes questions concernant mon problème juriste, avocat en permanence ils ont été méchants et mal polis alors que je me suis toujours bien présentée est toujours poli si quelqu'un peut m'aider voici mon adresse mail djamilazouag@yahoo.fr merci beaucoup et bon courage pour toi tu me tiens au courant

Par **dicroire**, le **08/02/2009** à **22:08**

Merci pour ta réponse! Mais moi aussi je trouve que ce n'est pas normal ! mais je confirme que depuis 2 ans de dépôt je n'ai pas eu de nouvelle ni même de preuve de dépôt ! c'est contraire à la loi qui gère les naturalisations mais voilà ! on m'a dit à la préfecture il faut être "patient" moi j'ai cru que c'est de l'ordre de 2 à 3 mois avant d'avoir un récépissé mais là c'est presque 2 ans !!!! et j'ai pas été convoqué pour l'entretien ni rien ! Donc on verra bien je vais actualiser mon dossier chez eux et j'espère qu'ils vont pas me dire d'attendre jusqu'à faire le regroupement familial à ma femme... Merci.

Par **djamimi**, le **09/02/2009** à **10:28**

alors pour répondre à ta question tu devais normalement faire l'entretien au commissariat et surtout avoir un récépissé c'est la preuve que tu as déposé un dossier à la préfecture alors ne tarde pas fait leur des relances en espérant que tu auras plus de chance que moi et pour ton mariage tiens-moi au courant parce que moi j'ai fait ma demande dans le 93 et malheureusement ça a mal passé bref bon courage on est dans la même galère

Par **malik92**, le **22/07/2009** à **10:07**

J'ai exactement le même profil, la même situation (RF pour femme au Maroc), même date d'entrée en France... 1- J'ai reçu mon 2ème récépissé de la préfecture le 15 juin 2009 et j'avais déposé le dossier de naturalisation le 15 avril 2008. Ce 2ème récépissé était pour dire que mon dossier est parti à Reze. Pas de convocation pour entretien jusqu'à le moment. 2- Tu es toujours dans le même souci? Actualise ta situation STP. 3- Le RF a-t-il eu un impact "négatif" sur ton dossier de naturalisation? Merci de nous tenir au courant.

Par **djamimi**, le **22/07/2009** à **14:29**

bonjour je réponds à ta question non m'a refusé ma nationalité française pour cause de mon mariage en Algérie donc je fais recours contentieux donc là je suis en attente, j'entame un dossier de regroupement familial j'ai perdu 3 ans de ma vie mon fils grandit sans son père et eux ça leur fait rien ni cho ni froi je connais pas de loi qui dit nul ne peut être naturalisé s'il est marié à l'étranger pour ton cas je te conseille de leur faire des relances pour qu'on te convoque au commissariat écris-moi à djamilazouag@yahoo.fr on parlera en privé bon courage. n'hésite pas tu es dans la même galère j'te comprends.

Par **WhiteDove**, le **11/10/2011** à **00:02**

Bonjour, rnrnJe suis dans une situation un peu différente ... Je suis en cours de naturalisation et je me suis marié rnrnJe suis marocain, j'habite dans le 75, je suis ingénieur en CDI depuis 2 ans, et je suis arrivé en France en 2003 pour mes études d'ingénieur. Je viens de déposer ma demande de naturalisation. rnrnJe me suis marié cet été au Maroc avec une marocaine qui réside en France (donc acte de mariage marocain avec Adoul) , elle est étudiante en école d'ingénieur en France depuis 2004 mais dans un autre département (autre que le 75), et c'est sa dernière année d'études. Sa carte de séjour est donc enregistrée dans une autre préfecture que celle de Paris, et elle n'a pas de CDI (donc pas de revenus, à part le virement mensuel de ses parents) . rnrnDans mon dossier de naturalisation, j'ai bien sûr déclaré que j'étais marié avec elle. rnrnMa question est la suivante : Est-ce que vous pensez que la procédure de naturalisation peut être retardée ou bloquée, à cause de mon mariage AU MAROC avec une étudiante marocaine résidant en France, et qui n'a toujours pas de statut salarié ? rnrnMerci pour votre précieuse réponse

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **05:25**

A partir du moment où vous avez déclaré la bonne situation maritale lors de votre demande de naturalisation, ça ne devrait pas poser de problème.